

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 octobre 2022

N° CM17102022-05
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M C. PRIOU
Mme E. BILLEAUD
Mme M. LERAY
Mme M. RANGEARD

Procuration à
"
"
"

M A. PERROTIN
Mme I. BROSSET
M N. RIPAUT
M D. DOLE

Absent :

M A. DIAS COUTO

Secrétaire : Mme MN FRADIN

OBJET : VENTE D'UNE LICENCE IV

CONSIDERANT la demande de M. et Mme FERRET, pour le compte de la SARL Le Bar-Bakus, relative à leur intention d'acquérir une licence IV pour un projet de bar sur la zone commerciale des Ournais ;

CONSIDERANT que, suite à la cession du Camping du Lac à la société Deuxième Adresse, la licence IV affectée au bar du lac avait été cédée à la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de céder la licence IV de l'ancien bar du Camping du Lac, à la SARL Le Bar-Bakus, représentée par Monsieur et Madame FERRET, au prix de 5 000,00 € ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout à signer tout document se rapportant à cette vente

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*


Michelle DEVANNE
Maire

Mme Marie-Noëlle FRADIN
Secrétaire de séance
